

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 16 JUILLET 2020**

**N°069**

<b>OBJET :</b>		<b>ORGANISATION DU MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS – SAISON 2020</b>	
Nombre de Conseillers en Exercice :	Nombre de Membres Présents :	Nombre de Membres Votants :	Date de la Convocation :
43	41	43	8 Juillet 2020

L'an Deux Mille Vingt, le seize juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès, sous la Présidence de M. Gérard LARRAT, Maire.

Mme CHESA, M BLASQUEZ, Mme DENUX, M LAREDJ, Mme BARDOU, M PEREZ, Mme DOUTRES, M BÈS, Mme GODEFROY, M ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M FLAMANT, Adjoint.

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M ARIAS, M AUDIER, M ZORZETTO, M CAMBON, M LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, Mme BLANC, M OUDDANÉ, M BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M JORDAN, M ICHE, Mr MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M BIGOT, Mme LARROUX, Mme KERRINCKX, M. DUTHU, M MONTAGNE

EXCUSES : M LECINA,, M BELMAS, Mme RIVEL qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, M. BIGOT, Mme LARROUX conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le Marché des Producteurs de Pays (MPP) est une marque déposée à l'INPI. Elle est gérée par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et déclinée dans de nombreux départements dont celui de l'Aude. Dans l'Aude, cette marque est portée par la Chambre d'Agriculture en collaboration avec l'association « Marché des Producteurs de Pays de l'Aude ».

Un Marché des Producteurs de Pays est un marché se déroulant dans un lieu public, les exposants sont exclusivement des agriculteurs ou des artisans.

Pour l'édition 2020, vu l'autorisation du Centre des Monuments Nationaux, le Marché des Producteurs de Pays aura lieu le vendredi 17 juillet et le mercredi 12 août dans les lices de la Cité de Carcassonne et sera organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Aude et l'Association « Marchés de Producteurs de Pays de l'Aude ».

La Ville de Carcassonne, en qualité de « co-organisateur » s'engage à participer au plan de communication avec les organisateurs et ainsi à faire figurer les logos sur tous les supports de communication et de promotion adéquats. Elle s'engage aussi à mettre à disposition des exposants la logistique nécessaire (point d'eau, alimentation électrique, parking).

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver l'organisation du Marché des producteurs saison 2020
- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat tripartite

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20200716-delib160720069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020  
Affichage : 21/07/2020

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Le Maire,  
Gérard LARRAT